

Date de convocation : 28/03/2024
Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 avril 2024

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Claude SAYAGH, Mme Caroline DOUBLIER, Mme Florence GLANARD, M Jean-Yves LE SOURD, M. Manuel HENRY, M Michel GLANARD, Mme REY Brigitte, M. Thomas ROBIN

Absents et représentés :

*M HADENGUE Michaël représenté par Mme Florence GLANARD
M DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN*

Absents :

*M. AUDUREAU Stéphane
M. Yohann LEPORE – BACHELET
Mme VERBRUGGHE Aurélie*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M Claude SAYAGH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2024-009 : Approbation du Compte Financier Unique 2023

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation,

Vu la délibération en date du 15 septembre 2023 autorisant la candidature de la ville de Tilly pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 pour le budget principal de Tilly.

Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée entre la Ville et l'État le 08 novembre 2023

Considérant que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que M Jean-Claude ROBIN a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M Jean-Claude ROBIN , maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des Contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

APPROUVE le compte financier unique 2023 de la ville de Tilly

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

Section Fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	107 420,25
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 Du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	221 177,63
C Résultat de clôture de la section de Fonctionnement = A + B	328 597,88
Section Investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 21 157,26
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 Du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	28 713,17
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D + E, précédé de + ou -	7 555,91
G Solde des restes à réaliser d'investissement N	- 65 983,91
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	- 58 428,00

2024-010 : Vote Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 : Unanimité

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **328 597,88 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE N	EXCEDENT :	107 420,25
	DEFICIT :	
B RESULTATS ANTERIEURS DE FONCTIONNEMENT REPORTEES (ligne 002 du CFU)	EXCEDENT :	221 177,63
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		328 597,88
D solde des réalisations de la section d'investissement de l'exercice N	EXCEDENT :	
	DEFICIT :	21 157,26
E RESULTATS ANTERIEURS D'INVESTISSEMENT REPORTEES (ligne 001 du CFU)	EXCEDENT :	28 713,17
	DEFICIT :	
F solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice N (=D+E)		7 555,91
G Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	701 865,90
H Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	635 881,99
I solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	-65 983,91
J BESOIN DE FINANCEMENT (=F+I)		58 428,00
AFFECTATION DE C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement		58 428,00
1-1 A la couverture du besoin de financement J		58 428,00
1-2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		0,00
2 report en fonctionnement au compte R 002 (en N+1)		270 169,88
pour mémoire report en investissement (en N+1)	au compte D 001 (=F)	0,00
	au compte R 001 (=F)	7 555,91

2024-011 : Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,96 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,65 %

(part communale : 10,07 %)

(part départementale : 11,58 %)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,82%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2024-012 : Vote du budget communal primitif 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement 554 452,13 €
- Section d'investissement 898 556,40€

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget présenté.

2024-013 : Vote des tarifs municipaux : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs communaux suivants. Les nouveaux tarifs seront en vigueur dès transmission en Préfecture et publication.

Désignation	Tarif 2024/2025
<u>Salle polyvalente</u>	
Location Habitants de Tilly week-end	325,00 €
Location Extérieurs week-end	650,00 €
Journée supplémentaire	75,00 €
Prix électricité heures creuses	0,21 € / KW
Prix électricité heures pleines	0,26 € / KW
Location vaisselle	3,00 € / personne
<u>Tennis</u>	
Adulte - 1 an	60,00 €
Enfant (jusqu'à 14 ans) - 1 an	40,00 €
Carte invitation - 1 heure	5,00 €
2 adultes - 1 an	100,00 €
Carte invitation annuelle	80,00 €
Caution clé	10,00 €
<u>Cimetière</u>	
Concession perpétuelle (1,00 m x 2,00 m)	700,00 €
Case columbarium 5 ans	200,00 €
Case columbarium 10 ans	300,00 €
Case columbarium 15 ans	400,00 €
Case columbarium 20 ans	500,00 €
Case columbarium 25 ans	600,00 €
Case columbarium 30 ans	700,00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir	150,00 €
<u>Photocopies</u>	
Format A4 1 page noir & blanc	0,25 €
Format A3 1 page noir & blanc	0,50 €
Format A4 1 page couleur	0,50 €
Format A3 1 page couleur	0,80 €

2024-014 : Autorisation à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits : à l'unanimité

L'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections

Informations diverses

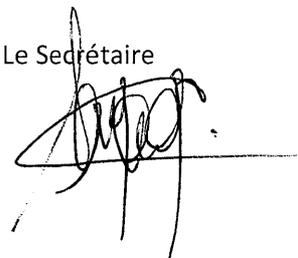
- M. SAYAGH fait le compte rendu des réunions du SIEDD et du SIDOMPE.
Il précise que pour chaque syndicat le nombre de réunions a fortement augmenté, faute de quorum lors des premières convocations, ce qui occasionne des déplacements inutiles.
- Mme DOUOBLIER fait un résumé de la réunion statutaire de la CCPH du 4 avril. La réunion portait sur le projet de territoire du Pays Houdanais, le plan climat, le plan mobilités, le développement économique et le bilan d'activité 2023.
- Mme REY fait un bilan positif du loto du club des Aînés du 2 avril, avec 90 participants.
- Mme GLANARD revient sur les pannes d'éclairage public rue de Saint Laurent. M. le Maire cherche une solution durable.
- M. HENRY attire l'attention du conseil sur la demande de l'association des parents d'élèves du collège de Bréval d'une aide financière pour organiser le bal des Troisièmes.
- Mme HARDEMAN informe le conseil municipal de deux demandes formulées par des personnes ayant réservé la salle des fêtes : une personne pour le service lors d'un mariage en juin et une demande de baby sitting pour septembre.
- L'organisation du vide-grenier se poursuit : organisation des commandes et de la réalisation de palettes à poser en bord de routes.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'M' followed by several loops and a vertical stroke.

